

ELABORATION DES DOCUMENTS D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES PARCS AVANCEMENT DE LA DEMARCHE

Le ministre de l'équipement a demandé aux préfets, par circulaire du 14 février 2007, de lancer les études locales préalables à l'élaboration de la loi sur le transfert des parcs. Ces documents d'orientations stratégiques (DOS) sont attendus pour le 13 juillet 2007. Une première enquête a été menée auprès des DDI le 20 avril 2007 afin de faire un point sur l'état d'avancement des études et d'identifier les premiers éléments marquants. Une seconde enquête a été lancée le 30 mai 2007 afin de préciser les tendances issues de la première enquête et d'avoir un éclairage sur les orientations se dégageant d'ores et déjà des démarches locales.

Les 97 réponses qui ont été reçues permettent de tirer les enseignements suivants sur le déroulement des études :

1) Avancement des études et implication des parties prenantes :

Tous les départements ont engagé la démarche d'élaboration des DOS. Les études ont bien avancé : l'état des lieux est achevé ou en cours de validation dans la quasi totalité des départements et le périmètre du transfert est défini dans 60% des départements.

La participation des conseils généraux à la démarche se poursuit dans la plupart des départements. Cette participation se fait au niveau des élus dans près de 50% des départements.

S'agissant du climat social, il est décrit comme bon dans près de 40 % des départements, sans difficulté notable dans près de la moitié des départements, 12 départements évoquant un climat social tendu.

2) Scénarios de transfert pressentis :

A l'issue de la seconde enquête, il apparaît que 58% environ des départements accepteraient le transfert global du parc et que 33% environ des départements s'orienteraient vers un transfert partiel. On constate une stabilité globale de cette répartition par rapport à la première enquête.

Le nombre de départements qui refuseraient le transfert reste également stable par rapport à la première enquête (8 départements). Sur ces départements, 4 sont des cas particuliers déjà identifiés lors de la première enquête, où, soit le Conseil général s'est désengagé au titre de la loi de 1992, soit le parc travaille majoritairement pour l'Etat. Il n'y aurait donc que 4 cas de refus.

Les conditions financières du transfert, notamment la question du transfert de l'immobilier, et les perspectives pour les personnels des parcs, en particulier le futur statut des OPA, restent les principales questions soulevées par les départements.

3) Expression de la position des Conseils généraux sur les DOS :

L'expression de la position du président du Conseil général est d'ores et déjà attendue dans plus de 60% des départements. Les avis annoncés sont très majoritairement des avis favorables, assortis toutefois de réserves dans environ la moitié des cas. L'obtention d'un avis est, pour le moment, impossible à pronostiquer dans 30% des départements. Enfin, aucune position officielle ne serait exprimée dans 10% environ des départements.

Cette seconde enquête permet donc de confirmer que la démarche se poursuit de manière constructive avec une implication satisfaisante de l'ensemble des parties prenantes et dans un climat social décrit généralement comme sans difficulté notoire.

Les nombreuses questions portant sur les chantiers nationaux (statuts, modalités financières du transfert...) confirment une forte attente sur ces problématiques, sans que cela semble constituer pour autant un blocage dans la démarche du DOS.